

Malade de son pouvoir, une collectivité essonnienne en viendrait-elle à perdre la raison ?

Les élu.e.s majoritaires de la ville de Fleury-Mérogis s'apprêtent à imposer, malgré l'opposition unanime des trois organisations syndicales CGT FO CFDT, une mesure exorbitante sanctionnant financièrement les agents malades à compter de leur 15^e jour d'arrêt, les agents victimes d'accident du travail imputable à leurs mauvaises conditions de travail (un comble!) les agents victimes de maladie professionnelle (un autre!) ou en longue maladie. Ces dangereux praticiens prétendraient-ils guérir le mal par le mal ?

Outre qu'elle serait une insulte grave à l'intégrité des professionnels de santé et des agents, cette sanction dénuée de toute préoccupation de justice, s'appliquerait à des agents parfois contraints de travailler dans des conditions qui - elles - sont juridiquement condamnables.

Ces choix ne sont pas innocents et stigmatiser les cibles les plus fragiles est inacceptable.

Combattons-les avec d'autant plus de détermination qu'ils pourraient bien contaminer d'autres territoires et gangréner les valeurs fondatrices du service public.

Exigeons en tout lieu, à toute heure, dans nos collectivités le renfort de la démocratie et le respect des agents.

Bien que privilégiant, comme les syndicats locaux, la vitalité du dialogue social en guise de traitement préventif,

la Coordination Syndicale Départementale des Syndicats des personnels territoriaux de l'Essonne apporte son total soutien aux légitimes revendications des personnels de Fleury-Mérogis

et préconise un traitement curatif à la hauteur des attaques portées au grand corps de la fonction publique territoriale.

Evry, le 29 mars 2017